

Conseil de développement

107 habitants (hommes/femmes) du Grand Périgueux, de tout âge et de tout horizon, ont été sélectionnés pour participer au Conseil de développement du Grand Périgueux. Cet espace de réflexion, de dialogue et de travail leur permet de se réunir régulièrement. Ils peuvent réfléchir ensemble et soumettre aux élus des propositions concrètes pour le territoire.

Le Conseil de développement fait vivre la démocratie participative.

Le conseil de développement

Son rôle

- › Libérer la parole citoyenne
- › Valoriser l'engagement des habitants
- › Enrichir les décisions des élus

Une obligation légale

C'est une obligation légale depuis la loi "engagement et proximité".

Le Conseil de développement a été élaboré, discuté puis voté par les élus du Grand Périgueux. Retrouvez la [délibération \(https://www.grandperigueux.fr/fileadmin/medias/Publications/Deliberations/2020/Conseil_du_17_decembre_2020/D2020-148_PACTE_DE_GOUVERNANCE_ET_ASSOCIATION_POPULATION_AUX_POLITIQUES_PUBLIQUES_GRD_PX.pdf\)](https://www.grandperigueux.fr/fileadmin/medias/Publications/Deliberations/2020/Conseil_du_17_decembre_2020/D2020-148_PACTE_DE_GOUVERNANCE_ET_ASSOCIATION_POPULATION_AUX_POLITIQUES_PUBLIQUES_GRD_PX.pdf).

Comprendre le Conseil de développement du Grand Périgueux

Qui compose le Conseil de développement du Grand Périgueux ?

Des citoyennes et citoyens qui souhaitent faire entendre leur voix et apporter des réponses aux problématiques du territoire.

- › Ils sont 107 : la moitié sont des femmes, l'autre moitié des hommes.
- › Ils représentent l'ensemble des communes du Grand Périgueux, et toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées afin de coller au plus près des attentes des habitants du Grand Périgueux.

Comment ont-ils été choisis ?

- › 43 personnes ont été tirées au sort (une par commune)
- › 43 personnes ont été désignées par leur maire (une par commune)
- › 21 associations ou acteurs locaux

→ Ils sont sélectionnés pour 3 ans, renouvelables.

Comment travaillent les membres du conseil de développement ?

Différents sujets de réflexion possibles

Les élus du Grand Périgueux doivent saisir le Conseil du développement notamment sur les questions d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou encore de développement durable.

Mais les membres peuvent décider de s'autosaisir sur un autre sujet qui leur semble important.

Plutôt en groupe de travail

- › Ils choisissent eux-mêmes leur manière de travailler.
- › En règle générale, dans les autres Conseils de développement en France, ils s'organisent en groupes de travail selon les thématiques (préservation de l'environnement, politiques jeunesse, protection des aînés, alimentation, politiques sociales, accès au numérique, etc...).

Travail concret, au plus près de la réalité

Ils peuvent par exemple visiter des structures, organiser des tables rondes ou des débats avec des acteurs locaux, réaliser des interviews d'habitants, diagnostics ou bien encore mettre en relation des initiatives citoyennes.

→ De ces travaux naissent des propositions concrètes qui sont ensuite présentées aux élu.e.s du Grand Périgueux.



Le Conseil de développement du Grand Périgueux est une structure citoyenne, constituée à 100% de membres de la société civile. Il a vocation à promouvoir la diversité des points de vue, à favoriser la prise de parole de tous, et à placer l'écoute et la bienveillance au centre d'un travail commun.



Le Conseil du développement du Grand Périgueux n'est pas une instance décisionnaire : les décisions finales sont évidemment prises par les élus. Les membres du Conseil de développement leur apportent une expertise du quotidien et un travail de qualité.



1 boulevard Lakanal - BP 70171
24019 PÉRIGUEUX Cedex

05 53 35 86 00

> CONTACT